



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

OCTOBRE 2019

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 14 octobre 2019

Routes	La Municipalité a validé sa réponse au postulat « Roger Stettler » relatif à l'acquisition d'un radar de vitesse éducatif.
Déchetterie	La Municipalité adjuge les travaux d'assainissement autour de la benne à déchets ménagers.
Ecoles	L'établissement primaire et secondaire du Jorat compte 1'588 élèves dont 73 de Vulliens. Un 16 ^{ème} bus scolaire a dû être engagé pour la rentrée scolaire d'octobre pour améliorer diverses situations problématiques.

Séance du 21 octobre 2019

SDIS	Un exercice de pompiers est prévu dans la commune pour le samedi 9 novembre 2019. La Municipalité a demandé qu'une attention particulière soit portée à la consommation d'eau, car une conduite de secours provisoire a été installée en raison de travaux sur le réseau.
Eau	La Municipalité adjuge les travaux de remplacement d'un tronçon de conduite d'eau sous pression présentant des fuites au lieu-dit « En Crause ».
Eau	La Municipalité adjuge les travaux de mise en décharge du réservoir de la Tuayre, dont les eaux ne peuvent momentanément plus être consommées en raison de leur teneur importante en chlorothalonil.
Administration	La Municipalité décide d'organiser une fenêtrée de l'Avent le jeudi 12 décembre 2019, sous le couvert de la grande-salle, avec distribution de cornets cadeaux pour les enfants.
Déchetterie	La Municipalité valide sa réponse à la motion « Roger Stettler » relative à la mise en place d'un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes d'aliments provenant des ménages.

Séance du 28 octobre 2019

Administration	La Municipalité adjuge l'acquisition d'un système de paiement par cartes pour l'administration communale.
Esserts	La Municipalité adopte les nouveaux tarifs de location qui seront appliqués dans les contrats renouvelés pour une période de 6 ans, soit du 28 novembre 2019 au 27 novembre 2025.
Police	La Municipalité adopte le tous-ménages 2019/13 rappelant l'interdiction des feux de déchets.
Constructions Parcelle n° 107	La Municipalité donne son accord avec dérogation à l'art. 22 du RPGA, pour la tuile mécanique de couleur rouge naturel qui couvrira le toit de l'habitation.
Constructions Parcelle n° 46	La Municipalité donne son accord pour le remplacement des 3 sondes géothermiques à 130 m prévues par 2 sondes à 215 m. Cette modification a été préavisée favorablement par les services du Canton (DTE et DGE).
Grande-salle	Les travaux d'isolation de la scène sont terminés.